COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la préparation des prochaines élections législatives, la Cour Constitutionnelle a organisé, du 1er au 04 septembre 2014, à l'hôtel KABA de Natitingou, un séminaire consacré à l'appropriation des textes électoraux et à l'adoption de divers documents relatifs aux élections.

L'objectif de ce séminaire qui s'inscrit dans la tradition de la Cour est de permettre aux principaux acteurs de sa chaîne électorale, d'avoir une même lecture des dispositions constitutionnelles et législatives qui encadrent les élections au Bénin, notamment les élections législatives de 2015.

Les travaux de ce séminaire auquel ont pris part les Conseillers à la Cour et leurs collaborateurs ont été présidés par le Professeur Théodore HOLO, Président de la Cour Constitutionnelle.

Au cours dudit séminaire, les participants ont examiné les textes qui régissent les différentes étapes du processus électoral (inscription sur les listes électorales, déclaration de candidature, déroulement de la campagne électorale, déroulement du scrutin et contentieux des résultats des élections). Ils ont également examiné et adopté les documents essentiels qui serviront de supports pédagogiques à l'information et à la formation des agents électoraux, des candidats et des citoyens.

A l'issue des travaux d'appropriation des textes, les séminaristes ont fait des recommandations en direction des différents acteurs impliqués dans les processus électoraux (Gouvernement, Assemblée Nationale, Cour Suprême, Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, Commission Electorale Nationale Autonome et Conseil d'Orientation et de Supervision de la LEPI) afin que, dans le respect des délais constitutionnels, soient organisées des élections libres, transparentes et crédibles, gage de paix et de stabilité.

Natitingou, le 04 septembre 2014

Le Secrétaire Général de la Cour Constitutionnelle

REPUBLIQUE DU BENIN
Le Secrétaire Général
Cour Constitutionnelle

Sylvain M. NOUWATIN